

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du FIDS du Bas-Rhin le 20 Avril 2017 à 18 heures à  
MUNDOLSHEIM

Le Président souhaite la bienvenue aux participants, environ 100 personnes. Il souhaite remercier un chasseur, pour sa poésie publiée dans le journal Info'Chasse. Cette poésie sur notre chasse alsacienne, exprime le sentiment de beaucoup de chasseurs alsaciens. Il exprime donc toute sa sympathie et ses remerciements à Gilbert VETTER pour son plaidoyer envers notre chasse alsacienne.

Mr WEINUM ouvre l'Assemblée.

Abordant l'ordre du jour, le Président propose la constitution du bureau, à savoir :

Président : Mr Robert WEINUM

Secrétaire : Mlle Joanne PERROTEY-DORIDANT.

Il demande des scrutateurs pour le vote.

Les personnes suivantes se présentent :

- HOERLE Jean-Nicolas
- PFISTER Romain
- MEISBERGER Marc
- GRUNDER René
- FULLENWARTH Christian
- WEINUM Romain

L'Assemblée approuve à l'unanimité la composition du bureau.

Le PV de l'Assemblée Générale du mois de Janvier étant disponible sur le site Internet du FIDS, Mr WEINUM demande s'il est nécessaire de le lire avant de l'approuver. Personne ne souhaite qu'il soit lu, ce PV est approuvé à l'unanimité.

Mr WEINUM commence son rapport moral en remerciant toutes les personnes présentes ce soir, et tout particulièrement :

- Mr Jean-Luc RIES, Président du Groupement des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin
- Les Officiers de Louveterie du Bas-Rhin
- Messieurs les Présidents de GGC
- Messieurs les Présidents de SLC
- Les estimateurs du FIDS
- Les représentants de la presse cynégétique
- Mr Raoul POINSIGNON, expert-comptable du FIDS
- Me ETTEDEGUI, avocat du FIDS

Mr Gérard LANG et Mme Estelle GLATTARD, Président et Directrice de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin, sont excusés car ils ont un conseil d'administration. La DDT est également excusée pour son absence pour devoir de réserve en période électorale.

Pour simplifier les opérations, Mr WEINUM propose de procéder à tous les votes en même temps.

L'année 2016 a été une fois de plus une bonne année concernant les dégâts de sangliers ainsi que le montant des surcotisations, malgré des conditions météorologiques défavorables. Les dégâts se sont cantonnés à un peu plus de 760 ha avec une surcotisation générale de 135 000 €.

Plusieurs paramètres sont à mettre au bénéfice de ce résultat :

- La plus importante est la prise de conscience des locataires, avec la volonté de réduire les dégâts. Malgré tout, certains laissent filer et profitent même du système actuellement en place. Tout sera fait pour que les choses changent. Mr WEINUM félicite encore ceux qui font des efforts et prévient ceux qui n'en font pas.
- Le comité du FIDS s'est réuni environ 15 fois cette année afin de prendre plusieurs décisions toujours dans l'axe de la réduction des dégâts et de la surcotisation.
- L'équipe du FIDS fait énormément de travail sur le terrain.

Notre niveau de dégâts représente la moitié de ceux des départements voisins.

Pour 2017, les choses se profilent moins bien. Beaucoup de dégâts de blé et de prairie sont enregistrés. Il y a 290 ha de dégâts à ce jour. Le niveau de dégâts cette année risque d'être supérieur aux années précédentes.

Les conditions météorologiques sont défavorables pour la pousse du maïs et du blé. Sans pluie dans les prochains jours, le maïs aura du mal à lever et les sangliers vont en profiter.

Ces importants dégâts incitent malheureusement les agriculteurs à mettre de plus en plus de grillages fixes autour de leurs prairies. Ces clôtures fixes en grillage épais sont indémodables et prévues pour une durée de vie de 10 à 15 ans. Pour que cette pratique ne s'étende pas et que le Bas-Rhin ne ressemble pas à la Sologne, il faudra tout mettre en œuvre pour réduire les dégâts de prairies. Ces derniers commencent fin septembre et continuent pendant l'hiver, si aucune action n'est menée.

Concernant les clôtures électriques que met en place le FIDS, un contrat de mise à disposition de clôture électrique a été mis en place avec les locataires concernés afin que chaque rôle soit bien défini. Ceux qui n'ont pas retourné ce contrat signé verront leur clôture démontée. Par ailleurs les nouvelles dispositions environnementales concernant l'utilisation de produits phytosanitaires incitent le FIDS à explorer d'autres solutions pour le désherbage et l'entretien des clôtures.

Le kilomètre de clôture coûte 1 500 € la première année, puis 1 200 € par kilomètre pour l'entretien.

Il y a actuellement 350 km de clôture en service, c'est 400 000 € qui sont dépensés tous les ans pour les clôtures.

Le comité présentera cette année, en concertation avec le Haut-Rhin et la Moselle, une réflexion sur la loi qui régit les FIDS, dans laquelle il y a plusieurs choses à modifier. Ce projet sera finalisé prochainement et sera ensuite présenté devant l'Assemblée Nationale pour que ces modifications soient votées.

Pour finir, le Président remercie le Directeur du FIDS, l'ensemble du personnel, les membres du comité, les estimateurs, les avocats, les comptables et experts-comptables pour les travaux et services rendus au FIDS durant cette année.

Il souhaite à tous une agréable assemblée générale et passe la parole à Mr POINSIGNON pour la lecture du rapport financier pour l'exercice 2016-2017 et du rapport financier prévisionnel pour l'exercice 2017-2018.

Les chiffres définitifs sont très proches du prévisionnel présenté à l'AG de janvier. L'exercice 2016-2017 se termine avec un total de produits de 1 477 844 €, un total de charges de 1 474 533 € et un résultat de 3 311 €. Ce résultat est affecté au compte de réserve.

Le compte prévisionnel pour l'exercice 2017-2018 prévoit un montant de dégâts de 900 000 € (contre 745 415 €). De ce fait, le total des produits prévus s'établit à 1 616 650 €, dont une contribution complémentaire de 393 000 €, le total des charges à 1 616 503 €, soit un résultat de 147 €.

Il n'y a ni question, ni objection au sujet de cette présentation.

Le Président remercie Mr POINSIGNON et passe la parole à Mr PERROTEY-DORIDANT, Directeur, pour le rapport technique.

Mr PERROTEY-DORIDANT commence par présenter un comparatif entre les dégâts de 2015 et ceux de 2016.

Les dégâts de blé ont augmenté de 11 ha. Les dégâts divers, (ressemis de blé, colza, avoine, etc), ont diminué de 3 ha. Le maïs ensilage est à 69 ha comme en 2015. Il y a 263 ha de dégâts de maïs grain contre 254 en 2015. Il n'y a aucun dégât de maïs semence sur les 1 300 ha semés. Les mesures de prévention ont donc fonctionné et cette culture est rentable pour le FIDS. Les prairies ont baissé de 25 ha mais ce ne sera pas le cas en 2017. Les ressemis de maïs ont quant à eux augmenté de 95 ha. Il y a eu une hausse globale de 86 ha, ce qui représente 13 % en surface et 3 % en montant. La variation en montant est faible du fait de la baisse des rendements et des prix agricoles.

Il fait ensuite une présentation de la sectorisation du département. Certains secteurs ont été exempts de surcotisation puisque leurs frais étaient inférieurs à leurs cotisations de base et leurs quotes-parts timbres et validation nationale. Pour ce faire, la recette est simple, il faut le moins de dégâts possible.

A ce jour, nous enregistrons une forte hausse des dégâts. Il y a à ce jour 307 ha de dégâts contre 217 l'an dernier à la même époque. Ces 90 ha supplémentaires sont principalement des dégâts de prairie. Les blés et les semis de maïs font également les frais de dégâts.

Les trois dernières années, les dégâts tournaient autour de 750 ha, ce qui était une bonne chose, puisque c'était la demande des agriculteurs et cela a permis la paix dans les campagnes.

Mr PERROTEY-DORIDANT présente ensuite une cartographie du département représentant les lots à forts dégâts en 2016 et en 2017 à ce jour ainsi que la répartition des dégâts par culture. C'est le maïs et les prés qui coûtent le plus dans le département.

Par rapport aux départements voisins, le Bas-Rhin a pratiquement la moitié des dégâts ces trois dernières années.

Cette année, la sécheresse est présente. Les agriculteurs ont semé depuis trois semaines à un mois, et le maïs a des difficultés à lever. Le froid fait du mal et retarde la germination.

En 2016, au contraire, l'année était pluvieuse. La pose de clôtures et les estimations ont souvent été faites sous la pluie. Le directeur en profite pour remercier les techniciens et les estimateurs.

L'année dernière, le sanglier était en « voie de disparition » puis a dévasté les blés et les prés. Cet animal très intelligent a piégé les chasseurs.

Jusqu'à fin novembre, les battues étaient difficiles du fait de la végétation dense. Deux week-ends de chasse ont également été perdus car Noël et Nouvel An tombaient le dimanche. Tout cela a contribué à faire augmenter la population de sangliers.

Au printemps 2016, beaucoup de marcassins n'ont pas survécu du fait de la pluviométrie importante mais trop de reproducteurs ont été laissés. La météo 2017 est particulièrement clémente à la venue des marcassins et les compagnies seront donc importantes cet hiver.

Comme tous les ans depuis quelques années, Pascal PERROTEY-DORIDANT recommande le tir de nuit afin de limiter les dégâts. Il remercie les chasseurs qui ont joué le jeu. Même si cela paraît peu en prélèvement, sur les 15 700 sangliers prélevés en 2016, un peu plus de 1 000 l'ont été en tir de nuit. Ces sangliers ne feront plus dégâts.

Dès le 15 avril, on voit une hausse des dégâts car des locataires se précipitent pour tirer le sanglier en forêt alors que d'autres s'évertuent à le tirer en plaine pour limiter la casse.

Avant le 15 avril, 20 à 25 sangliers sont examinés en tests trichine sur le département, après ce chiffre passe à 70. Même s'il y a plus de sangliers tirés, ce n'est pas forcément bon quand c'est en forêt à cette époque qu'il faut un maximum de tranquillité car les semis sont en cours.

En 2016, il y avait 1 300 ha de maïs semence et 50 km de clôtures pour limiter les dégâts dans cette culture. La participation du Comptoir Agricole était de plus de 20 000 €. En 2017, le maïs semence est moins important, il n'y aura que 800 ha semés sur le département. 15 kilomètres de clôtures ont donc été démontés.

L'agrainage en plaine persiste. Ceux qui le font doivent cesser ! En 2016, un locataire de chasse et agriculteur de surcroît a été condamné à verser 2 500 € au FIDS pour avoir agrainé en plaine. Ces dernières semaines, plusieurs locataires ont été verbalisés pour agrainage en plaine, dont un avec des déchets de cuisine. C'est inconscient, tout le monde se rappelle la peste porcine. Le FIDS sera intransigeant là-dessus et poursuivra les locataires de chasse.

Dans le secteur d'Obernai, 10 communes avaient donné l'interdiction d'agrainer en linéaire. Suite à la persévérance et à plusieurs réunions, la ville d'Obernai a pris un avenant autorisant à nouveau l'agrainage linéaire en forêt, mettant fin à 2 ans d'interdiction. Dans la foulée, il a été proposé, du fait de la réduction des places d'agrainage, la révision des parcelles dégradables.

Dans le secteur d'Erckartswiller, il y a des dégâts récurrents sur prairie biologique. Les différents acteurs, mairie, agriculteurs, chasseurs, FIDS, se sont réunis et ont décidé de financer la pose de 3 300 mètres de grillages pour protéger trois prairies particulièrement sensibles. C'est un bel exemple d'entraide pour réduire les dégâts.

Pour finir, Mr PERROTEY-DORIDANT rappelle l'existence du site Internet fids67.fr qui est à jour et sur lequel on trouve les arrêtés dès leur sortie, des news, l'état des dégâts...

Mr MEISBERGER, habitant d'Erckartswiller, interpelle le comité pour dire que la pose de la clôture fixe est inacceptable. Mr WEINUM exprime sa réticence à la pose de clôtures fixes mais rappelle que cette clôture a été mise en place à la demande de l'agriculteur, sur le terrain privé de cet agriculteur et avec l'accord de toutes les parties concernées (Mairie, locataires de chasse et FIDS).

Mr WEINUM présente les candidats au comité. Les quatre sortants, Mrs DE POURTALES, LAMBERT, SCHMIDT et SEILER se représentent. Mr GINGEMBRE et Mr SCHEUER, candidats, se présentent à l'assemblée.

Le Président annonce le passage au vote.

Pendant le dépouillement, il invite l'assemblée au verre de l'amitié.

Le Président annonce les résultats.

Nombre de voix possibles : 2 172

Nombre de voix présentes : 624

Suffrages non exprimés : 2

Approbation des comptes et quitus au comité :

Oui : 522 voix

Non : 9 voix

Nulles : 91 voix

Election de 4 membres du comité :

Mr DE POURTALES Jérôme (sortant)	542 voix élu
Mr GINGEMBRE Thierry	130 voix
Mr LAMBERT Laurent (sortant)	596 voix élu
Mr SCHEUER Rudy	378 voix élu
Mr SCHMIDT Pierre (sortant)	230 voix
Mr SEILER Jean-Marc (sortant)	524 voix élu

Voix nulles : 14

Le bureau se composera comme suite :

Mr WEINUM, Président

Mr DE POURTALES, Vice-Président

Mr SEILER, Trésorier

Mr CRIQUI, Secrétaire

Mr LAMBERT, Trésorier adjoint

Mr SCHEUER, Assesseur

Mr ROECKEL, Assesseur

Suffrages non exprimés : 4

Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2017/2018 :

Oui : 587 voix

Non : 17 voix

Nulles : 16 voix

Fixation de la contribution complémentaire pour l'exercice 2017/2018 :

Contribution personnelle modulable (timbre sanglier à 70 € pour une validation annuelle, 14 € pour un permis de 3 jours et 42 € pour un permis de 9 jours)

Oui : 580 voix

Non : 28 voix

Nulles : 12 voix

Le Président remercie l'assemblée et clôt l'Assemblée Générale.